

FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

-	
)	Abrezof Af 115 Taillepied 1095 Culy
)	(9-19) Walder of a day of the
	Dozin Romance ate Somit 93 Putry 1085
	Dozin Romanne ste Somit 93 Putry 1085 — Décrin de verdure dans villège Dozin 15.04 2019
	Dosium 15.04 2019
	Ba
	Boilly Jany 16.04.2019) ste de Taillepied 727 15.04 19
	it désangement par les traveaux pour le quartier et l'Ens
ľ	
ľ	Simona Di Monto route de la Petite Corniche 9 1095 Lutry
	Simona Di Monto route de la Petite Cornicho 9 1095 Lutry gardor un ospace vert à Lutry 16.04.19 = 16.04.19
	16.04.19 Billille
_	* Andrews

·	
	LAISSEZ LA JETE PARCELLE EN L'ETAT. UN
TALKEPIED 114 1098 LUTTE	POUTION DE VERDIRE AU TILIEU DE BARRE D'INTERRES !!!
10.14.51	Edella Reiero

7

FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

)	Préservation du seul espoca vert et ombragé des bos de Lutry, vous pouver faire votre projet sur une parcelle de moins. C'est convival, les gens de
	l'Ens y vont, aissi que les plus james. Il y a une tombe historique
	et il y a déjà osez de béta dans le quarter. 16.04.2019 Monte. Claire Calelaugh Rhe de Tojlleprod 114 1095 Lutry Karellerde
)	Jac One College 16.04, 2019
-	
-	





FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Nous faisons opposition à la trous formation du quartier
Vous faisons opposition à la tronsformation du quartier selve le plan "Burqueuet Sud", concernant les parcolles 129,230,231,232 et 233, pour les raisons suivantes
229, 230, 231, 232 et 233, pour les roisons suivantes
- perte d'un espace vert et colme très aprécie des
- perte d'un espace vert, et colme, très aprécié des hébitants du quartier, y compris les résidents de
l'Dist de Porc
- c'est la dernière (seule) zone où l'on poet lasser courir
et jouer les chiens, sons laisse. Coci est d'autout plus
important que de nombreur propriétaires de chiens ne disposent pas d'un véhicule privé leur perme tront de
disposent pres d'un véhicele prive leur perme tront de
se déplacer en brêt
- une telle transformation impliquera e'galement une

forte augmentation du trafic sontier sur Burgnenet donc également une parte de tronquilité
- une perte de places de porc Zone bleup
- une perte Chauteur des bothments) de vue
Alexandra Radlinger Burgueuet 23 Burguenet 28
15arquener 03
Renderations Nadine Penseyres Rte de Taillepred 112
Rte de Taillepied U2



FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Je fais opposition pour les motifs
Suivants:
1 Dévalorisation de la valeur de mon apportement du Burguenet 25 2 Perte de la vue
apportement du Burguenet 25
2 Perte de la vue
3 Nuissances Jordnores
y Porte de places de parques 5 Porte d'un espace vort
5 Perte d'un espace ver
lutry, le 15 avril 2019
Khaie.
Schaier Valerie Ch. du Burguenet 25 1095 Lutry
Ch. du Burgueret 25
1095 Lutres

Luty, le 15,04-2019, Jodon, Porseer Parcolle 239 et 6 pusshuch le tout en gloupe d'i estien especials · quenter howevery doobte ce desupe d'empreubles va Seit les introubles derrété que un ferté devalerisation lear soleus duty est-it en village ou en puste de desert la cité dontoire do dourserros?

Je rous prix d'agrée Madobre

Horner nes Selutations Sist All TSplaces Buthleral 31 1095 2 hup Je feris opposition pour toute l'enstruction I sur l'emaier l'imetière la seule place cle verdure qui fut une clomation avec un monument historique? H. Muisier Buguenet 35 1095 Luty



FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

le fais apposition pour les modifs suivacts:
le feis opposition pour les motifs suivacts: - Dévalorisation d'ac gaarties réldentiel reletirement
colore et saise,
Dévolorisation de ma propriété de Ducqueret 25 à
casa de la privation de la vue sur le lac el le bourge
la los domanages écanoariques.
Augmentetia de smit des mouveaunts et de pollestion
Porte de possibilité de possage. Et est l'asmue, j'ai
lesat l'une place de pero de vart l'imace 6k.
Maky, 22 mais 2019, Afrid Rivego, ch de Bro.
Mahy, 22 mars 2019, Affred Rivegg, ch de Bur. grenet 25 sig. Stategg
Jefois effosition onelif:
penterrees Aco.
J.C. Sadighard. Surghamet 12

Concerne : chancement of affectation du secteur situé all sud du chemin de Burowenet. cesteurs c Lousprie de Dien pouloir prendre nute que je m'obtrose à la suppression volu Soumon vert (barcelle 229) pourous construire eneure de orosses larres of immentles coupant hotatement la Que Préservons encore les Zones bestes ouise fort de plus en plus rares. En vous remerciant de l'en vouloir prepare note de et wesil le ences prie d'aprèer, Messieurs, Nes Ezintations distinuuses, Exp., Gisele Batailland 24 Chemin de Busquenet 1095 LUTRY Signature F. Katalesaee concerne: chargement d'affections secheur viteré au sud du du Burguera Madam, Morseur Je vous prie de brea voulor pourd note de mon opposition à la Dide de consisot Jest I eno zono hasteront before versiles of red Tooker Torker mes solulations of y Micole CALVIER BURNEAL 127



FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Alexandre Schaier
Ch. de Burquent 25
1095 lutry
la construction onvisigée porte atteinte a mos intérêts
Suiverts
1) une diminition de la valen- dubien
attractivilé à la location patentielle on la verte
2) une pente totale dela vae santelactmentagne
herizontalement
Créatisation des bâtiments sun la totolité de la
longueur du chemin de Burgueurt)
vorticalement selon le nombre d'étage depais le
niveau du chemin de Burguenet
3) la sensation de vivre dans un quation de ville et non
7

plus an village (véation d'un boakvard" le long
4) ine perte d'anscleillement et de surière peturelle 5) Diminition / disparition du nombre de plus de parc
3) Dimintion / disparition du nombre de pluc de parc
AL. S. IR CLAIMIN.
6) Une augmontation du traffic dans le chemin du
1) nuissance senere du voisinge, activité commercial
A
8) la disposition de la tone de verdue (on d'at lité publique
on opposition avec la stratégie du développement du
8) la disposition de la tone de verdure (on d'at, lité publique on opposition avec la strotégie du développement du projet PALM (mobilité/unbanisation/espace verts)
a) Entent que codribuable les paints de collecte de
la commune des déchets sont-ils di monsionner correctement
10) le projet est-il preva pour des logements à la location
(v lyer modéré) ou ala verte on un mixte.
11) les infrastructures de la commune sont-ele prévues
Corèche, école, plage, commerce, espace vet, plus de
joux, ems, cimetière)
13) les infrastractures de la commune de lutry sont-elles prévues pour absorbé rotte augmont. Le de
prévues par absorbé ratte augmont. la de
traffic, soutice du chemin côte "Vevey", mise on
pl-ee de fan ; ro-l-poit,
11 11/ 10.16
lutry 1 16 auril 2015
ch de Burgnt 25
1055 Intry
DIRECTION TRAVAUX
LUTRY
R 1 6 AVR. 2019
Caker



FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

1195	SWAGENAKE! LUTRY	16 avil	2019	
, , ,				
je,	ais apposition.	un chargement	pour les rous	ons
suiva	ntes "	,	,	
, lejo	beaucoup to	op de circul	thin au Bi	waten
(a	a sempirer,	la sur die R	wowened à la 11	e. Com
déjé	assez diffia	le		
2 41	2 diminution d	le la valeure	du bren	

cland on ite 4 les personnes agés vont albr on quand il fait très 5 auss: la tombe de Victor Ruffy, n'est elle pas monument historique? Ougrhor est bien sahree I Swageno sera ROMAN JAMES armin de Burguenet, 31 1095 LUTRY 17/04/2019 Locataine au Chemin de Burguenet, 31, je n'appose au changement d'affectation de plan de grantier "Birgeret Sol" pour les maisons sciruntes 1 Noisances sonories 2. Porte d'un espace vent 3 Préjudice direct (porte de vue despuis O'habitation si les immenbles s'élèvent à 5 élages () 4 Perte de la tranquillité de quortier Avec wes cordiales salutations -A Lutry 6 17/04/19



FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Mosdames, Messicurs, lutry, le 13 avril 20	13
Par la prisente, mons vous informans que mons foisons apposition on projet sus menti anné.	
Vous sommer propriétaires d'un opportement Situé au Chemin Burgnenet 27, ou foce du Cutur projet.	
En offet: la construction envisagée porte offente à nos unérêts:	
1) Il y ouroit un sur plus considérable de nuisionces sonores et visuelles dues on trof engembnés por les Probitants et les voitures	ic,

21) a suppression du chaquinant por
of the second of
p. 223 qui se house sur l'olicieu
cime hère et qui se verra remplacé
2) La suppression du charmant parc p. 223 qui se house sur l'oncien cimetière et qui se verra remplacé par du bétonnage.
for an servinge.
3 la perme que de comiet constituro
1 dél a la
3 la démesure de ce projet constitura que de défiguer une sane sete toès appréciée des hobitonts du quartier.
correcte des hobitante du auntier
71 1 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
4 to perte de la voien muistillero
de lous les appointements siterés
donc sate 7 and serve considerable
4) La perte de la voleur immobilière de la opportements situés dons cette zone sera considérable.
Nous vous prions de refuser l'octroi du permis de construires.
du conside de conchasion
au perus de costimis.
Nous nous prions d'agneer, îles dames
Nous vous prions d'agnéer, Mes dames, Messieurs, no solutations distinguées.
tressieurs, rus sourierieurs disperaguer.
Potricia et Michel HIbrecht
at Russiant 35
Potricia et Milel Albrecht Ch. Burguenet 25 1085 Lury
() 111
11. Who could
1 11,1000



FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

	11.				
11	lesdamis,	Messieu	20.	Milly	estavil
					2019.
//			1 - 0		
10	1 60 Di	wente 10	UOUD_	CONTIMA	gue
11	fais 1	pposi from	au au	Majet	Susmen
1	/inolique				
1		/ ,			
10	SWO 1	nomissacce	de	anon appa	ell ment.
111	July all	1 chemin	14, /	urgue nel	25
en	1000	Ju /u	Mai	Orajet	
	// /	1/1			
1/1	V contie	me il	projet	Dolle	Munle
1a	/ /mis	interio			
1/1	usunces	sonores	+ jall	un le a	nope
mo	nal ne	DOUVant	phus	amicie	6
11		/	/-		

ausanno

FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Concerne: Enouête publique als 20 mars au 18 avril 2019 Plan de Quartier " Buranenet End"
Plan de Quartier " Buranenet End"
Par la frésente, je vous prie de frendre note Que nous
nous opposons totalement an projet:
nous opposons totalement an frojet: - plan de Quartier (plan d'affectation) "Buranenet Sud"
- Inscription de une servitude de passage public pour
pietons et Caualisations Quel conane en faveur
de la Commune de Lutry sur les farcelles
n° 229, 230, 231, 232 et 233
Le projet envisage Cuppenmera le dervier Coin de verdun
Le projet levisage Cuffrimera le deriner Coin de verdure Sur la Commune de Luty dervier parc où les lufants et les habitants du Duartier feuvent jouir d'un espace vert.
enfants et les habitants du Quartier feuvent puir
d'un espace vert.
V

De plus, Ce parc permet aux propriétaires de chiens de parvir laisser en liberte leuranimal de Compaquile caus être tenus en laisse. Une fois supprime, Cet espace vert, nosamis les Chiens n'auront Comme balade que le bord du lacatraches en laisse Comme des esclaves où ils ne sont pas les trènvenus. Ceci est juadmissible. D'un point de vue humain, Cet espace est un lieu de rencontre Dui contribue à la vie glu Quartier Cen acceptant ce projet, vous accepter la mort d'un lien vert, parmon de l'encoutre et de pie de vivre. Nous hous opposons ausst aux Constructions Qui seront baties En effet, Celles-ci Sout beau Couf trop hantes et ne devroient en l'éalité ne pas dépasser la banteur des habitations existantes en parcelles 230 et 231. Ce projet de Construction entravuera une augmentation Considérable du passage dans un Quartier déjà bien asset dense et donc augmentation des misances Courres Your Conclure, nous nous opposons à ce projet Car il divaluera Considerablement la Valeur de notre bien Qui se stre Chemin de Buravenet 27. Con l'ésumé, protre opposition se base sur: - un projet d'envergure di mesurée - Suppression du dernier espace vet (parcqublic) du Quartier - NWSancesCourses et densification du passage - Hauteur des bâtiments futurs elxcessive C'est avec segret Que nous Constatous une mauvaise gestion et planification des espaces verts, des espaces d'habitations, et des espaces communaux. Votre projet & Lur les parcelles 229 et 230 est en fait l'équivalent d'une construction de 17 étages, Si le cleux bâtiments étaient regroupes (160 habitants). Merci de frendre note de Cetre apposition. Lutry le 16 avril 2019, Nathalie L'Eplattenier & Tancredi Pascale 10 Glattemis

Ch. de Buravenet 24, 1095 Lutry



FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Fraucine KALFMANN
Ci A Riverson 27
1095 LUTPY le 16 avril 2019
Je jois opposition an chango hour da fectation
Je Jais opposition au changement d'affectation au plan de quartier "Burghenet sur pour
les Maisons suivantes:
- " Destruction" du dornier "Poumon vent de quartier
C'est à die l'avieu ci me nève agre ses
Quiles grows of beaux arples, airsi que
le calus et la séremété qu'ils dégazent.
- La cleusification et Moclernisation qui vont
- La cleurification et Moclernisation qui vont Atansformer l'entrée du Bourg de Lutry en até déclair

auesi que l'obsession de l'époque de	
auisi que l'obsession de l'épaque de constructiones Shyle cube "qui va déhafarer la beauté de site avec ses texts en failes vouges vieillier for les aus.	
la beaute de site avec ses texts en trules vouges	
Weillies for les aus.	
N Company of the comp	

FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

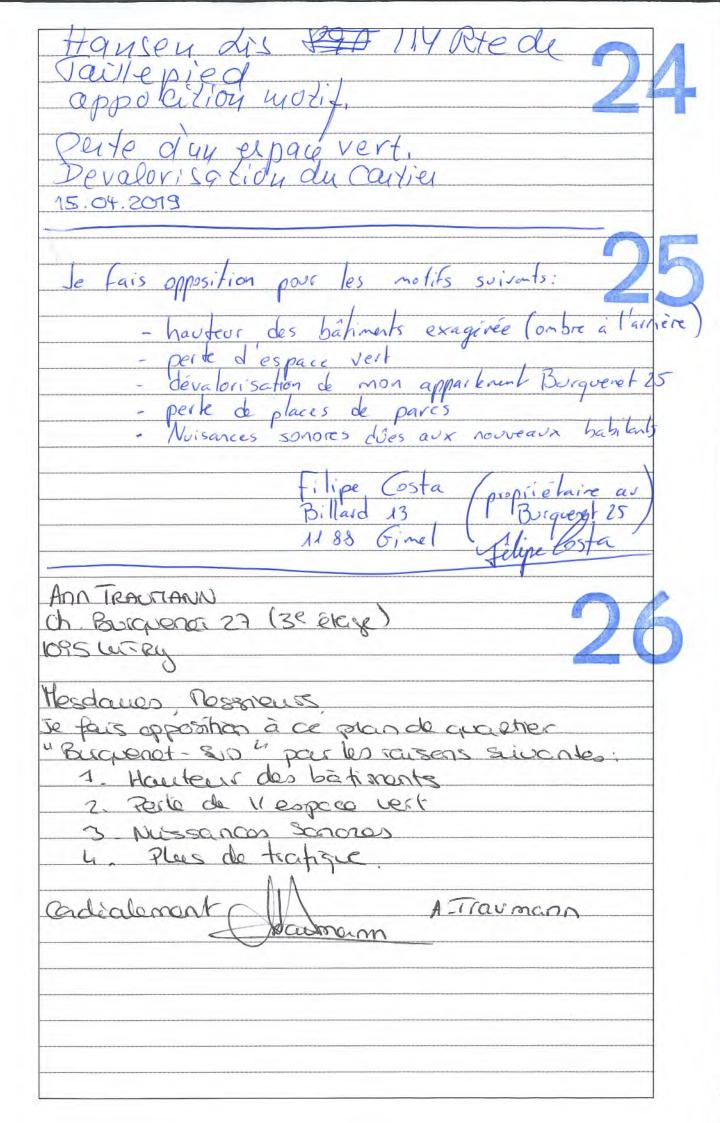
- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Opposition motif: Lanteux des Datiments Josique Schipbach (1. de Burquenet 17, 1095 hubry
Josque Schilphach, Cl. de Burquenel 17, 1095 hutry
16120420131





FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles nos 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Nous faisour opposition pour les raisons
Ratiments beaucoup top hauts
Manque d'espare vert
Trop de logeneurs donc + de Aurisaures.
Christine Borod et Jacques Paturel ch. de Burquenet 13 Julie 1
Chiponod, lutry, le 18 avril 2019

Rittener Christine

De:

Service Greffe

Envoyé:

mercredi 17 avril 2019 07:57

À:

Service ATB

Objet:

TR: Opposition au projet burquenet

28

Greffe Municipal
Le Château, CP 190
1095 Lutry –
greffe@lutry.ch – dolores.meylan@lutry.ch tel. 021/796 21 21

----Message d'origine-----

De: Thaiea [mailto:thaiea.swagemakers@gmail.com]

Envoyé: mardi 16 avril 2019 22:51

À : Service Greffe

Objet: Opposition au projet burquenet

Par la présente, je souhaite m'opposer au projet de construction de plusieurs immeubles sur la route de burquenet.

Mais raisons invoquées:

Perte du poumon vert du quartier

Augmentation du traffic dans le quartier

Destruction du parc avec la tombe qui a un lien historique avec Lutry

Le parc pour les chiens est bien plus qu'un carré vert où les chiens vont faire leur déjections, c'est un lieu de rencontre, d'échange sociaux.

Merci

Thaïea Swagemakers

R. 98.00.109500 03654008 09.04.19 15:48 1095 Lutry

Lutry, le 9 avril 2019

R 10 AVR. 2019
VISAS

Etienne Blanc Grand-Rue 46 1095 Lutry

Recommandé

Commune de Lutry Greffe Municipal Le Château 1095 Lutry 29

Concerne: Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud »

Mesdames, Messieurs,

Suite à la mis à l'enquête publique du plan de quartier de « Burquenet Sud » et après avoir pris connaissance des divers documents, plans et textes, je vous annonce faire opposition à ce projet notamment pour les raisons suivantes :

- -la hauteur possible des bâtiments est beaucoup trop élevée étant donné la proximité du Voisinand ainsi que du Bourg de Lutry.
- -l'augmentation de trafic engendré par ces nouveaux logements ne pourra pas être absorbée par la route de Burquenet.
- -la disparition d'une zone verte très apprécié à cet endroit sera dommageable à la mixité urbaine.

Je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Etienne Blanc

Zuomio Biano

R. 98.00.109500 02518064 12.04.19 09:31 1095 luky

3 15 AVR. 2019
VISAS

Jonas Cosendai Rte. De Burquenet 13 1095 Lutry

> Commune de Lutry Greffe Municipal Le Château 1095 Lutry

Lutry, le 9 avril 2019

Concerne: Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud »

Madame, Monsieur,

Suite à la mis à l'enquête publique du plan de quartier de « Burquenet Sud » et après avoir pris connaissance de ce plan, je vous annonce faire opposition à ce projet notamment pour les raisons suivantes :

- La hauteur possible des bâtiments est beaucoup trop élevée et va fortement impacter l'harmonie visuelle du quartier ainsi que notre qualité de vie.
- L'augmentation de trafic engendré par ces nouveaux logements risque de poser de sérieux problèmes de circulation sur la route de Burquenet et de sécurité pour nos enfants.
- La disparition d'une zone verte très apprécié à cet endroit sera dommageable à la mixité urbaine.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Jonas Coserdai

Résidence llot du Parc SA Route de Taillepied 125 1095 Lutry



Le lundi 15 avril 2019

Concerne : Avis d'enquête publique publiée dans la FAO n°23 du 19 mars 2019

Messieurs,

Nous nous permettons de vous écrire ces quelques lignes concernant les plans de mise à l'enquête autorisant une modification de l'affectation des parcelles 229 et 230 à des fins de construction.

Notre Résidence accueille des personnes âgées à mobilité réduite qui sont très sensibles à la préservation des espaces verts. Ces espaces leur permettent de garder une certaine indépendance. D'autre part, les deux parcelles forment un poumon vert important dans un quartier déjà largement bâti.

Pour le bien de nos résidents, nous demandons dès lors que le projet soit revu pour tenir compte de la préservation de ces espaces.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Marine Henchoz p/p David Pinto Administrateur Résidence Ilot Du Parc SA Mélody Raboud Administratrice Résidence llot du Parc SA François Jomini

Chenin de Burquenet 13

1095 Lutry

DIRE	ECTION TRAVAUX LUTRY	-
R	1 6 AVR. 2019	

Service de l'aménagement du territoire

Le Château

1095 Lutry

Lutry, le avril 2019

Madame, Monsieur,

Plan de quartier « Burquenet-Sud »

Je fais opposition au projet de plan de quartier actuellement à l'enquête publique.

- 1. Le volume et la hauteur des bâtiments prévus (cinq étages) sont nettement excessifs par rapport au quartier résidentiel environnant. Il n'est pas admissible de prévoir la densité maximale applicable dans une grande agglomération à un secteur situé "à proximité immédiate de l'entrée du bourg protégé de Lutry.
- La circulation par le Chemin de Burquenet, dont l'accès n'est actuellement pas possible depuis la route de la Conversion, serait des plus problématiques.
- 3. Surtout, il serait fortement dommageable d'autoriser la construction sur l'ancien cimetière. parc remarquable par sa situation et son arborisation.
 On ne peut pas comprendre comment la Commune ose envisager ce « massacre à la tronçonneuse », l'ancien cimetière constituant le seul espace vert et de détente au nord de la route cantonale dont peuvent bénéficier les nombreux habitants de Burquenet de de Taillepied. La Commune devrait être davantage soucieuse de la préservation de ses rares espaces verts plutôt que de vouloir se lancer dans de vastes projets de constructions dont l'utilité est loin d'être démontrée.

Avec mes salutations distinguées.

F. Jomini

R.98.00.109500 02518275 16.04.19 13:53

Lutry, le 11 avril 2019



Virginie Dubath Burquenet 13 1095 Lutry

Recommandé

Commune de Lutry Greffe Municipal Le Château 1095 Lutry 33

Concerne: Opposition au plan de quartier « Burquenet Sud »

Mesdames, Messieurs,

Par ce courrier je vous annonce que je m'oppose à ce plan de quartier de « Burquenet Sud ». En effet habitant à Burquenet Nord, il est évident que les hauteurs de ce projet sont beaucoup trop élevées et les immeubles projetés couperaient la vue à tous les habitants se trouvant derrière ces bâtiments. De plus le surplus de circulation ne pourrait pas être absorbé par la route de Burquenet. Et finalement cette zone de verdure qui disparaitrait duminuera considérablement la qualité de vie dans le quartier.

Avec mes meilleures salutations.

Virginie Dubath

Patrimoine suisse – VD Domaine de La Doges Ch. des Bulesses 154 1814 La Tour-de-Peilz Tél. 021/944 15 20 e-mail: info@patrimoinesuisse-vd.ch www.patrimoinesuisse-vd.ch

R. 38.00.180500 02087832 15.04.19 17:49 1805 Jouguy

Recommandé Municipalité de Lutry Le Château Case postale 190 1095 Lutry



La Tour-de-Peilz, 15 avril 2019

Concerne : Mise à l'enquête publique du plan de quartier "Burquenet Sud"

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'association nationale Patrimoine suisse et sa section vaudoise forment **opposition** au projet de plan de quartier "Burquenet Sud" pour les motifs suivants :

- 1) L'ensemble de terrains concernés par le plan de quartier "Burquenet Sud", soumis à l'enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019, est propriété soit de la Commune Lutry (parcelles nos 229 et 230, d'une surface totale de plus de 2'800 m²) et de la famille Rickli (parcelles nos 231, 232 et 233, d'une surface totale de près de 3'000 m²). Ce secteur comporte la partie nord de l'ancien cimetière, aménagé actuellement en parc public, avec le monument funéraire de Victor Ruffy. Cet espace est limité au nord par le chemin de Burquenet, à l'ouest par le chemin de la Combe, au sud par la route cantonale de Lavaux 780 et à l'est par la route cantonale no 770. C'est la porte d'entrée de Lutry. Il s'agit d'un endroit particulièrement exposé à la vue (mais aussi aux nuisances du trafic routier). Quelques constructions diverses s'y trouvent (anciennes maisons individuelles, bâtiments avec un revêtement en bois). Le projet consiste à rendre constructible l'entier du périmètre afin d'y bâtir des bâtiments de plusieurs étages avec une cote maximale d'altitude de 402 m, soit plus de 15 m au-dessus du niveau de la route. Ces blocs résidentiels seront situés, s'agissant de celui sur la parcelle communale du cimetière, à équidistance entre la route cantonale et le chemin de Burquenet, alors que les autres périmètres seront situés un peu plus en retrait de la route de Lavaux, sauf le périmètre le plus à l'est qui sera beaucoup plus proche de celle-ci.
- 2) L'élaboration de ce plan de quartier est ancienne, puisque les premières études remontent à 2011 selon le rapport 47 OAT. Les consultations se sont limitées aux propriétaires, soit la Commune de Lutry et la famille Rickli; le projet a "recueilli l'adhésion des propriétaires"! On relève plusieurs échanges avec le Service du développement territorial. Rien n'est dit sur le ou les rapports de la Commission communale consultative d'urbanisme, voire la consultation d'autres associations et organisations. Patrimoine suisse n'a pas du tout été tenue au courant du développement de ce projet situé à un endroit stratégique pour la protection de Lutry et la région de Lavaux.

- 3) Ce périmètre est actuellement classé en zone de moyenne densité (CUS de 0.525) et en zone de verdure et d'utilité publique (parc public). On ignore la densité future du projet qui n'est pas calculée avec précision dans le rapport fondé sur l'art. 47 OAT. En revanche, celui-ci affirme que "au vu de la localisation dans le contexte urbain de l'est lausannois et du niveau de dessertes actuelles et futures, l'orientation en matière de densité humaine maximale peut être appliquée au secteur de Burquenet Sud"! Il y a donc application ou volonté d'appliquer au maximum les indices d'utilisation du sol parmi celles suggérées par le plan directeur cantonal rappelé dans le rapport fondé sur l'art. 47 OAT. C'est déjà oublier que toute densification s'accompagne nécessairement d'une exigence élevée de qualité et surtout qu'une densification maximale n'est possible que dans des endroits où il n'y a pas de nécessité de préservation d'un patrimoine historique. Il est clair qu'à l'entrée du bourg historique de Lutry, protégé par la LLavaux, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et considéré comme ville d'importance nationale par l'ISOS fédéral, on ne peut pas aveuglément appliquer l'indice "de densité humaine maximale".
- 4) Le projet est en contradiction avec l'ISOS. Certes, celui-ci a été révisé en 2013 après le début des études du plan de quartier. On requiert des explications sur les échanges qui ont eu lieu entre l'Office fédéral de la culture, les personnes chargées du recensement et de sa révision et les autorités communales ainsi que l'urbaniste chargé du projet au sujet de la suppression de certains objectifs de préservation du secteur afin de permettre l'élaboration du plan de quartier qui, au départ, était en contradiction complète avec l'ISOS. En effet, dans la première version de l'ISOS, il s'agissait du périmètre V : "ancien vignoble en partie construit, développement ancien et récent", avec un objectif de sauvegarde a ! Une partie du terrain se trouvait même dans le périmètre I: "vallon de la Lutrive : jardin et vergers" avec également un périmètre de protection a. Il est dès lors surprenant que ce secteur ne soit plus mentionné dans l'ISOS, hormis la partie du cimetière/parc public signalé de la façon suivante : "ancien cimetière ceinturé par un mur, transformé en parc public, avec sépulture monumentale du conseiller fédéral Victor Ruffy, 19ème siècle". La partie sud de la route cantonale constitue le périmètre II de l'ISOS révisé qui comprend le cours arborisé de la Lutrive, incluant au nord du bourg neuf un espace libre à l'usage de parking à véhicules avec de rares constructions privées et publiques sur ses marges et un objectif de sauvegarde a. Dans le rapport 47 OAT aucune explication n'est donnée sur la suppression du parc public qui est pourtant mentionné expressément à l'ISOS.

Au vu du caractère de tâche fédérale liée à la densification des zones à bâtir et au redimensionnement de celles-ci en application de l'art. 15 LAT, de la situation confinant à la limite est du plan cantonal de protection de Lavaux et du site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, il est clair qu'un tel plan de quartier ne pouvait pas être développé sans une réflexion au niveau fédéral au moins sous la forme d'une expertise de la Commission fédérale des monuments historiques qu'on requiert expressément ici.

5) L'art. 33 de la loi sur le plan de protection de Lavaux exige que les communes veillent à opérer une transition correcte entre les territoires situés dans le voisinage du périmètre ou plan de protection, à l'extérieur de celui-ci, et les territoires compris à l'intérieur du périmètre. L'exercice présenté va exactement dans le sens contraire, puisque la volonté est expressément déclarée de densifier au maximum ce secteur

sans tenir compte d'une transition nécessaire avec l'espace immédiatement voisin du plan de protection de Lavaux.

La prétendue justification tient au fait que les parcelles situées au sud de la route de Lavaux seraient en partie protégées, malgré le projet de collège annoncé dans le rapport 47 OAT (voir p. 9, dernier §). Il n'y a cependant aucune garantie précise et pérenne. A tout le moins, du point de vue de la cohérence urbanistique et de la coordination, il aurait fallu élaborer un plan plus global, comprenant les deux côtés de la route cantonale, afin que l'image complète de cette entrée de Lutry soit présentée avec une échelle plus adéquate pour juger d'éventuelles nouvelles constructions dans un gabarit plus modeste et des secteurs à préserver. Cet aménagement partiel d'une bande de terrains, dont la moitié appartiennent à la Commune, est inadéquat et inacceptable au vu de la procédure générale de révision en cours du plan d'affectation communal.

6) On relève encore que ces bâtiments seront exposés aux fortes nuisances du trafic routier. De telles nuisances sont minimisées par le rapport fondé sur l'art. 47 OAT qui se réfère à l'expertise du bureau Cert-Aragao et aux valeurs d'immission, alors même qu'il s'agit d'une nouvelle zone à bâtir destinée à des bâtiments à usage sensible au bruit (logements) nécessitant le respect des valeurs de planification nettement plus basses. Alors que ce secteur a déjà dû faire l'objet d'allègements, il est surprenant qu'on persiste à y construire, en le plaçant en degré de sensibilité au bruit III et en se limitant à contrôler les valeurs limites d'immission. Plus on construira, en particulier en hauteur, plus il y aura un impact difficile à maîtriser s'agissant du bruit.

Patrimoine suisse, Association nationale et Section vaudoise, demandent que ce périmètre soit réétudié en prévoyant le maintien de la zone de verdure à l'ouest, en réduisant nettement les constructions pour éviter qu'elles ne fassent masse dans ce secteur sensible à l'entrée du bourg historique de Lutry, en assurant une transition correcte entre les bâtiments situés en amont et la route cantonale ainsi que les terrains situés au sud, en incluant cette réflexion dans le cadre d'une planification plus générale englobant les deux côtés de la route de Lavaux, et en soumettant ce projet et ses principes à la Commission fédérale des monuments historiques pour expertise.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de nos sentiments très distingués.

Béatrice Lovis

Annahama alimina

Présidente Patrimoine suisse, section vaudoise

350/10 (

n vaudoise Secrétaire, membre du comité

Copies: M. Maurice Lovisa, Conservateur cantonal de la Section Monuments et Sites M. Martin Killias, Président de l'association faîtière Patrimoine suisse.

14.04.19 1006 Lausaume

8 AVR. 7019

CHRISTIAN FISCHER - MARC-OLIVIER BUFFAT

DOCTEURS EN DROIT - AVOCATS

TÉL, +41 21 320 24 65 FAX +41 21 323 0148 AVOCAT,FISCHER@BLUEWIN.CH C. FISCHER – C.C.P 10-12420-3 – TVA 479.683.725 RECOMMANDE Municipalité de Lutry Le Château 1095 LUTRY 35

AVOCATS

CHRISTIAN FISCHER MARC-OLIVIER BUFFAT LAURENT FISCHER JULIEN LANFRANCONI

> 1006 LAUSANNE, 17 avril 2019 9, AV. JUSTE-OLIVIER

Concerne: Opposition au plan de quartier Burquenet-Sud, mis à l'enquête du 20 mars 2019 au 18 avril 2019

Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs membres de la Municipalité,

Je vous informe de ce que je suis consulté par l'Association Sauver Lavaux dans le cadre de la mise à l'enquête du projet de plan de quartier Burquenet-Sud.

Ma mandante fait opposition à ce plan de quartier pour les motifs suivants :

1. L'art. 33 de la loi sur le plan de protection de Lavaux prévoit que les communes veillent à opérer une transition correcte entre les territoires situés au voisinage du périmètre ou plan de protection, à l'extérieur de celui-ci, et les territoires compris à l'intérieur du périmètre.

Le projet dont il est question n'est manifestement pas conforme à cette disposition dans la mesure où il prévoit la création, à moins d'une centaine de mètres du périmètre de protection de Lavaux, d'une barre d'immeuble de 15 mètres de haut, créant ainsi un contraste frappant avec les maisons sises au chemin de la Lutrive, avec le bourg de Lavaux et plus loin avec les vignes.

2. L'opposante considère également que le projet nuit à l'esthétique de la commune. Il est par ailleurs manifeste que la commune n'a pas tenu compte de l'ISOS dans la planification directrice et locale aveuglée par son souhait de densification excessif.

Ma mandante se réserve de faire valoir tout autre moyen utile ultérieurement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les membres de la Municipalité, à l'assurance de ma considération respectueuse.

Laurent Fischer, av.

PATRICIA BOLOMEY CH. DE BURQUENET 25 1095 LUTRY



GREFE MUNICIPAL LE CHÂTEAU CP 190 1095 LUTRY

OPPOSITION AU CHANGEMENT D'AFFECTATION DE LA PARCELLE 229

MADAME, MONSIEUR,

EN TANT QU'HABITANTE DE LUTRY DEPUIS DE TRES NOMBREUSES ANNEES ET DEPUIS PEU AU CH. DE BURQUENET JE SUIS ETONNEE D'APPRENDRE QUE DES IMMEUBLES DE 6 ETAGES VONT ETRE CONSTRUITS SUR UN ANCIEN CIMETIERE ET AINSI ENLEVER LE PEU DE VERDURE AUX ALENTOURS ET TOTALEMENT LA VUE DES IMMEUBLES SE TROUVANT DERRIERE.

ET POURTANT IL SEMBLE QUE LE PARC IMMOBILIER SE DETEND.

AVEC MES SALUTATIONS DISTINGUEES.

P. BOLOMEY





FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires :

Commune de Lutry

MM. Jim et Steve Rickli

Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation:

Chemin de Burquenet

Projet:

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».

- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et

canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les

parcelles no 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

-Plan de quartier « Burquenet Sud »

- Règlement

- Rapport d'aménagement

- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

Drette BLAM

Burqueuet 29

1085 hatry # Dett

Ge trouve toppettable

de supprimer l'auciece

Ce vectière pour y construire

des i unue coe les!!!

Cet coeffecence est est hatifieer coelleurs tique des dont je fais partie! rretous de l'étouver Posesones and fersources que ue disposeed por a esse fla com con par " freeze l'air, se tessourcer, o verser avec and y a le au comp de jerson seales et isolées Pavier odder, ceetre autrer des proprédaires a Cidacite Durqueenet 23, je Cracis. resistances au cereau de Curit et suitail de l'amprecentation ce trafic dons le sec er REVE! « Les Seva plus Rotte BLAT huetry, le 16.4.2019 A. Blatt

Carole Burrus 7, Chemin Ruèyres 1092 Belmont R. 98.00. 103500 02518384
14.04.19
18.57
1035 Lutry

Belmont, le 17 avril 2019

RECOMMANDEE
Commune de Lutry
Service de l'Edilité
1095 Lutry

Opposition au changement d'affectation de la parcelle 229 et aux constructions y relatives

Madame, Monsieur,

Je désire former opposition au projet ci-haut.

Recevabilité

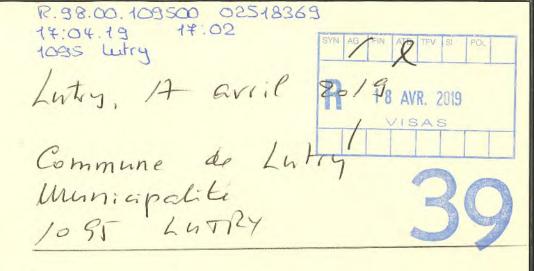
- ⇒ Le délai de mise à l'enquête échoit le 18 avril 2019. La présente opposition est dès lors déposée en temps utile.
- ⇒ Je suis propriétaire d'un appartement sis à Burquenet 27 sise dans le voisinage immédiat de la parcelle sur laquelle est prévue la construction litigieuse. A ce titre, j'ai qualité pour agir.

Moyens

La construction envisagée porte atteinte aux intérêts des citoyens de Lutry à l'exception peut-être des promoteurs. En effet, la disparition de cette zone verte, la coupe des arbres, réel poumon et parade à la pollution atmosphérique serait une vraie catastrophe, sans même penser aux propriétaires de chiens qui y trouvent un lieu de rencontre et un des rares endroits de liberté pour leur compagnon.

Je comprends que la volonté actuelle est de densifier pour éviter de grignoter le terrain mais ce n'est pas l'idée de détruire les zones vertes pour ouvrir de nouvelles zones de construction dans un charmant village qui perdrait une partie de son charme et son sentiment de liberté. Dès lors, je vous demande de refuser cet octroi de permis de construire et d'annuler le changement de zone.

Vous remerciant d'ores et déjà de considérer la présente, je vous adresse, chère Madame, cher Monsieur, mes cordiales salutations



Concerne: Plan de gnartier Burghenet - sud Enquête publique du 20.3.19 au 18,4.19

Mesdames, Messieurs,

Aprèx consultation sommaire des plans et textes sommis à l'enquête, je déclare faire opposition au projet, entre autres pour les raisons suivantes:

- l'abandon de l'un des derniers

poumons verts à l'onest du

bourg, soit la partie nord

éle l'ancien cimetière est très

dommageable à l'équilibre

général de cette composante des

abords des anciens guartiers.

Le déplacement en Flon-de-Vaux du cimetière, il y a une quarantaine d'années, avait été penté jour défafer les abords des vieux batiments ex non pour les flanquer de tours.

- Les béstiments construits des 2 cotés de la RC 780 entre le Corand-Pont et le chemin de la Combe respectent des proportions très acceptables.

he décrochement vertical dès le chemin de la Combe, avec sa sur-lawreur, est chopmant et résolument inacceptable. Les lawreurs des latiments surivants, en allant vers l'est ne sont griere plus faibles et tranchent complétement à l'approche du Voitinand et donc de la face ouest du bourg.

- ha diskance entre l'angle sud- ere du plan et la route de
la Governon ere tout simplement
aberrante et illogique pour un
dessin qui voudrait se pouvoir
fecturiste.

- Le plan des zones et le
réplement sur les Constructions
acknels prévoient des limites
de beaucoup plus restrictives
que le Pa à l'enquête.
Proposer on imposer un P. a
me doit pas être un blenc - seine pour une extension des
droits, il doit proposer
l'harmonisation des
réalisations admises; c'est
pas pareil.

Arec unes meilleures salukations

Botain

David Tschudi
Voisinand 10
1095 Lutry

Commune de Lutry
Municipalité
Le Château
1095 Lutry

Concerne: Plan de quartier Burquenet-sud - Enquête publique du 20.3 au 18.4.19

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie par la présente de prendre note de mon OPPOSITION au plan de quartier susmentionné et ceci notamment pour les raisons suivantes:

- La hauteur des bâtiments envisagés est manifestement excessive.
- Le fait des construire des bâtiments d'une telle hauteur à proximité de la vieille ville est inesthétique et dévalorise tous les quartiers alentours.
- Aucune zone verte n'est prévue, tout est bétonné.
- L'ancien cimetière doit être préservé en zone verte et des zones vertes aménagées afin de permettre au quartier de «respirer».
- L'angle sud-est ne laisse aucune distance entre le bâtiment à constuire et la route de la Conversion; ce qui est aberrant et illogique vu que ce débouché sera manifestement amené à évoluer à l'avenir en fonction de la circulation.
- Le plan de quartier actuel ne tient aucun compte des problèmes de circulation qui ne manqueront pas de s'aggraver avec une telle densification notamment au niveau du débouché du chemin de Burquenet sur la route de la Conversion.

Je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

David Tschudi

Concerne :

PLAN DE QUARTIER BURQUENET SUD

à l'enquête du 20 mars au 18 avril 2019

Louis & Chantal Blanc

Place des halles 2

1095 LUTRY

Par la présente nous faisons opposition à ce plan de quartier :

.-la hauteur des bâtiments envisagés est excessive 5 à 6 niveaux …ce sera trop haut par rapport aux autres bâtiments déjà construits et à proximité

on ne peut pas tout justifier au nom d'une densification "à la mode" mais aussi très contestée ...

- .-l'angle sud-est ne laisse aucune distance entre le bâtiment à construire et la route de la Conversion alors que ce débouché devra évoluer en fonction de la circulation
- .- le plan de quartier à l'enquête semble ne pas tenir compte de la situation actuelle de la circulation...le débouché de la route de la Conversion sur la route de Lavaux

avec les chemins de Burquenet est et sera un gros problème … il n'est pas raisonnable de ne pas en tenir compte dans cette mise à l'enquête

.-la construction d'un immeuble de 6 niveaux sur l'ancien cimetière est parfaitement inadmissible cette zone verte nous a été léguée par nos Anciens

et il nous parait évident que ce terrain doit devenir une zone verte …jardin public.. afin de laisser …respirer ce quartier

Nous vous remercions de votre attention

Louis & Chantal Blanc

Q. Blanc betry, le 18.4.2019

ATB

18 AVR. 773